

La réunion du CSE du 21 janvier a débuté par une minute de silence en hommage à Thierry, collègue du Fret décédé au travail la semaine dernière dans la Vallée de la Maurienne.

En mémoire de Thierry et de nos autres collègues disparu.e.s en faisant leur métier, et pour ne plus perdre sa vie à la gagner, la Fédération SUD-Rail continuera son combat pour que de tels drames ne se reproduisent plus.

Les sujets à l'ordre du jour de cette réunion :

- PCD de Massy
- Gratifications Ile de France
- Emploi et recrutements
- Centre de Commandement Unique de Pantin & RER E à l'Ouest
- Situation COVID

PCD Orly-Massy : méthode empirique ou en pire hic ?

A lors que M. Farandou fanfaronne en jurant, main sur le cœur, que la « *co-construction* » est le *leitmotiv* de la SNCF pour tout grand projet, la mise en œuvre sur le terrain est toute autre. La direction a élaboré seule cette restructuration, sans aucune consultation, ni des collègues ni de leurs délégué.e.s. Elle a tout de même daigné prévenir ces derniers de ses plans un mois avant leur mise en place.

Les élu.e.s du CSE avait sollicité un cabinet d'expertise dans le cadre de la mise exploitation des PCD de Massy et d'Orly. Le rapport remis est acablant pour la direction. Malgré un projet qui a été initié en 2012, aucun accompagnement n'a été mis en place par la direction. L'accompagnement RH tarde à se mettre en place, les agents ont été totalement laissés en dehors des discussions, la charge de travail avec la future organisation n'est pas mesurée, les conséquences d'une évolution des responsabilités entre les agents des deux postes ne sont pas prises en compte, le cal-

cul de l'effectif de la réserve présente des limites et ne tient pas compte des besoins réels, le risque d'intensification du travail pour la réserve n'est pas pesé, le problème de perte des connaissances des installations n'est pas pris en compte, les effets sur la santé des agents du travail sur écran en permanence ne sont pas envisagés... La liste n'est malheureusement pas exhaustive tant les sujets qui posent problème sont nombreux. En gros, il s'agit d'un projet ni fait ni à faire, monté sans la moindre concertation.

Mais la réponse en séance de la direction est lamentable. La direction de l'EIC nous parle de « démarche empirique » pour la mise en service de ces deux postes !

Le directeur de la DG Ile de France affirme ne pas avoir de réponse sur les sujets qui sont devant lui et que les points soulignés par le rapport d'expertise ne sont que des points d'entrée !!

Le blabla continue donc et toujours pas de réponse aux interrogations légitimes des agents concernés !



FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL SUD-RAIL

SYNDICAT DE PARIS EST
168 RUE LAFAYETTE
75010 PARIS

☎ 71.10.19 - 01.42.05.00.82
☎ 71.10.19 - 01.42.05.00.82

WWW.SUDRAILPE.NET
SUDRAILPE@WANADOO.FR

SYNDICAT DE PARIS NORD
39 BIS BOULEVARD DE LA CHAPELLE
75010 PARIS

☎ 21.88.05 - 01.55.31.88.05
☎ 21.88.09 - 01.55.31.88.09

WWW.SUDRAILPNO.ORG
SUDRAIL.PARISNORD@WANADOO.FR

SYNDICAT DE PARIS SAINT-LAZARE
190 BIS AVENUE DE CLICHY
BÂTIMENT D - 75017 PARIS

☎ 30.47.05 - 01.44.85.01.84
☎ 30.47.04 - 01.44.85.31.09

WWW.SUDRAILPSL.ORG
PSLASUD@GMAIL.COM

SYNDICAT DE PARIS RIVE
GAUCHE
1 RUE GEORGES DUHAMEL
75015 PARIS

☎ 32.03.15 - 01.40.48.03.15
☎ 33.03.18 - 01.40.48.03.18

SUDRAILPRG@GMAIL.COM

SYNDICAT DE PARIS SUD-EST
40 ALLÉE DE BERCY
75012 PARIS

☎ 51.07.38 - 09.50.25.20.69
☎ 51.07.26 - 01.43.07.62.55

WWW.SUDRAILPSE.ORG
SUDRAILPSE@GMAIL.COM

Gratification Ile de France, imposons des augmentations de salaires pour toutes et tous !

En ce début année, un sujet qui fait causer les cheminotes et les cheminotes, c'est la prime de performance Île-de-France. Mais cette prime, elle nous déprime ! En effet, la charge de travail continue à être importante en Île-de-France. Les agents travaillent depuis plusieurs années dans des conditions de plus en plus tendues. Il faut travailler vite, comme on peut et être partout. Les retards pris dans l'entretien et la régénération du réseau se payent aujourd'hui cash !

Une « gratification » a été mise en place depuis 2016 par Réseau Idf, payée sur la paye de novembre. Chaque année cette gratification était versée selon des critères plus ou moins opaques mais cette année on atteint des sommets : **critères totalement contradictoires d'un établissement à un autre ou au sein d'un même établissement, montants totalement différents entre les différentes entités, gratifications versées en novembre puis reprises en décembre sans aucune justification !** Entre l'Équipement, la Circulation et les Études, chacun fait à sa sauce.

Alors tant mieux pour les heureux élus qui toucheront cette prime, il ne s'agit pas de leur retirer, mais l'attribution de cette prime est vécue, à juste titre, comme arbitraire, opaque et à la tête du client.

Les agents d'Île-de-France ont subi une année 2020 particulièrement difficile et pénible et la manière choisie pour les remercier est inique. Quelle injustice pour celles et ceux qui ont fourni des efforts énormes et ont dû se débrouiller pour continuer à travailler en pleine pandémie ! Par ailleurs, alors qu'un problème d'attractivité de nos métiers se pose, le recours a toujours plus d'arbitraire dans la



gestion courante risque de ne pas améliorer les choses. Nos différents services ont connu un certain nombre de démissions ces dernières années, que ce soit à cause du manque de perspectives professionnelles ou de l'insuffisance générale de la rémunération – surtout à l'aune de la fin de l'embauche au Statut.

C'est le principe même de ce genre de rémunération que SUD-Rail dénonce.

Il s'agit de faire des jaloux pour diviser et mieux régner, et c'est bien la direction qui organise volontairement cette inégalité en toute connaissance de cause.

Seules de vraies augmentations de salaire pour toutes et tous pourrions diminuer ces injustices. L'entreprise a fait le choix de geler les salaires pour la septième année consécutive. SUD-Rail dénonce cette politique qui renforce les inégalités et demande des augmentations de salaire justes et équitables pour toutes et tous.

Centre de Commandement Unique de Pantin & RER E à l'Ouest

Une énième réorganisation est imposée par en haut à l'ensemble des cheminotes et des cheminots de Paris Est avec la mise en place du centre de commandement unique, le CCU de Pantin. Ce projet va avoir des conséquences sur quasiment tous les services de Paris Est et de Paris Saint-Lazare, s'occupant du RER E et de l'ensemble des circulations du réseau Est. Ce nouveau bâtiment va en effet accueillir des centaines d'emplois et la direction annonce déjà sa volonté de repartir d'une feuille blanche pour imposer des conditions de travail minimales ! **Pour SUD-Rail, il n'est pas question de se résigner à accepter ce diktat qui remettrait en cause les conditions de travail et les accords locaux qui ont été obtenus au fil des années et des mobilisations des collègues.**

Dans plusieurs chantiers la mobilisation se prépare déjà, car nous ne laisserons pas la direction casser nos conditions de travail en toute impunité ! Nos conditions de travail n'ont pas été obtenues.

nues sans rapport de force, il n'y a pas de fatalité à laisser nos emplois et nos droits disparaître !

Le CCU sera un laboratoire pour tester de nouvelles technologies (ATS+, Pirate, RER NG, Nexteo...) avec tous les dérangements prévisibles que cela va occasionner.

Le RER E à l'Ouest, ce seront aussi de nouvelles gares et nouvelles infrastructures qui nécessitent des moyens supplémentaires en personnel comme en matériel. Certaines problématiques comme l'aménagement des locaux et l'accessibilité du site concernent évidemment tous les services : le central sous-station de Paris-Est pourrait intégrer le bâtiment dès novembre 2021.

Les collègues de la Circulation, de l'Équipement et de Transilien ont établi une première plateforme de

leurs revendications et inquiétudes sur ce projet : tous les emplois doivent être préservés et nos conditions de travail et de rémunérations ne doivent subir aucune dégradation.

Face à une direction qui compte bien avancer son projet sans tenir compte du mécontentement plusieurs préavis de grève ont été déposés par SUD-Rail selon plusieurs modalités.

La mobilisation ne fait que commencer, la direction devra entendre la colère des cheminot·e·s !



Emploi et recrutements

Malgré la charge de travail importante et les nombreux projets de développement ferroviaire, les effectifs baissent en 2020 sur le périmètre de Réseau Ile de France !

Les recrutements prévus dans chacun des établissements sont loin d'avoir été tenus et c'est sans compter les licenciements et congédiements de nouveaux embauchés (dont les embauches ne sont pas compensées !).

La direction explique cette baisse de recrutement par les difficultés liées à la crise sanitaire et la forte concurrence d'autres employeurs en Ile de France.

Pour SUD-Rail, il est urgent de recruter massivement et de mettre en œuvre une politique salariale et des conditions de travail attractives pour conserver les cheminot·e·s embauché·e·s. De nombreux collègues travaillent dans de telles situations de sous-effectif que ça ne peut plus durer !

SITUATION DE L'EMPLOI DG IDF A FIN DECEMBRE 2020 PAR ETABLISSEMENT :

ETABLISSEMENTS	ED au 31/12/2020	RECRUTEMENTS (en cumulé)				CESSATIONS (en cumulé)										MOBILITÉS (en cumulé)		
		Nb Recrutement	Dont TH*	Au titre dir. CPA	Dont TP	DECES	DEMISSION	DEPART VOLONTAIRE	FIN CTR. PENDANT LA PERIODE D'ESSAI	LICENC	RADIATION DES CADRES	RUPT. CONVENT	REFORME	RETRAITE	TOTAL CESSATIONS	Dont Cessations CDI	Arrivées	Départs
112995-INFRALOG TRAVAUX ILE DE FRANCE	1 292,5	34				3	25		4	19			1	10	62	13	25	26
151803-INFRAPOLE DE PARIS EST	810,9	26					7		1	3			1	8	20	3	16	14
190-DIRECTION GENERALE ILE DE FRANCE	1 345,2	89	1		1	2	25		2	2	1			19	51	10	109	141
251207-INFRAPOLE PARIS NORD	1 460,8	72			1	3	17		6	5	3	1	1	14	50	12	30	32
351106-INFRAPOLE PSL	1 015,6	37				1	16			5	2		2	18	44	4	24	22
475269-EIC PARIS EST	575,6	42				1	2		11	3			2	8	27	12	14	24
475293-EIC PARIS NORD	671,6	46					5		14	13			1	7	40	23	19	34
475319-EIC PARIS ST LAZARE	637,4	42		1		1	5		7	9	1			3	26	14	9	31
475335-EIC PARIS RIVE GAUCHE	675,2	48			2	2	8		14	5	4	3		7	43	20	18	27
475400-EIC PARIS SUD EST	607,5	37					6		8	9	2			10	35	10	25	18
551200-INFRAPOLE PARIS SUD EST	1 392,2	68					25		1	4			5	1	28	64	26	32
554-INFRAPOLE PARIS SUD OUEST	1 579,5	52	1			1	28			6	2	1		24	62	8	17	35
593145-ESTI - ILE DE France	816,1	32			1		19		2	1	4		2	14	42	9	13	76
TOTAL GENERAL	12 880,2	625	2	1	5	14	188	-	70	84	19	13	8	170	566	155	345	512

Situation COVID

La situation sanitaire est toujours préoccupante et de nombreux services voient le nombre de collègues malades remonter sans que la direction reconnaisse les contaminations au travail.

Pourtant chacune et chacun peut constater que les mesures sanitaires sont de moins en moins respectées: nettoyages renforcés de moins en moins suivis, nombre de personnes maximal par local que des directions locales refusent désormais de respecter etc.

Depuis le début de la crise sanitaire, SUD-Rail revendique auprès de la direction SNCF l'annulation du jour de carence sur l'ensemble des arrêts maladies en lien avec le Covid 19.

Si nous avons obtenu gain de cause sur les cas d'isolement, la direction se refusait toujours à appliquer cette mesure sur les arrêts maladies des salarié·e·s contaminé·e·s.

Il aura fallu que le gouvernement publie un décret et que SUD Rail dépose une DCI pour qu'enfin, la direction accepte de revenir sur sa décision et mette en œuvre la fin du jour de carence pour les salarié·e·s malades ou en suspension de COVID.

En cas de symptômes ou de suspicion de COVID, les salarié·e·s (statutaires ou contractuel·le·s) devront obligatoirement se déclarer en ligne sur <https://declare.ameli.fr/>

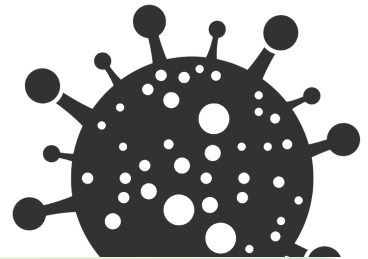
(Il est impératif de ne plus se faire prescrire un arrêt de travail par le médecin, sous peine d'application du jour de carence)

- Vous déclarez en ligne que vous avez des symptômes, vous êtes alors mis en isolement.
- Vous prévenez votre employeur et vous disposez de 2 jours pour faire le test COVID.
- Ensuite, vous avez 2 jours pour attendre le résultat.
- Si celui-ci est négatif, vous retournez au travail.
- Si celui-ci est positif, vous repassez par le site Ameli. La caisse d'assurance maladie ou la CPR vous fournira ensuite un document qui prolongera l'isolement jusqu'à 7 jours après l'apparition des symptômes.
- Il faudra ensuite voir votre médecin qui prolongera votre isolement si nécessaire.

Le dispositif d'auto déclaration est donc valable 4 jours : 2 jours pour faire le test et 2 jours pour attendre le résultat.

La direction refuse la rétroactivité !! Nous avons demandé à la direction que la suppression du jour de carence ait un effet rétroactif, la direction a refusé, se cachant derrière les décisions du gouvernement. Il fallait donc choisir quand être malade : avant le 11 juillet 2020, pas de jour de carence, entre le 11 juillet et le 09 janvier 2021, application du jour de carence et pour l'instant plus de jour de carence depuis le 10 janvier 2021 (mais en respectant la procédure très stricte).

L'équité n'est vraiment pas le fort de nos dirigeant·e·s...



Vos élu·e·s SUD Rail au CSE Réseau IdF

Titulaires exécution

Franky DORZIN	Infrapole PSO
Jean-Jacques DENISE	Infrapole PSL
Julien CORDIER	EIC PE
Nicolas PALMYRE	EIC PRG
Julien DESMARETZ	EIC PSE

Suppléants Exécution

Thomas MOUILLERON	Infrapole PE
Samir ES-SAKI	ESTI
Anthony LAMARTINE	Infrapole PNO
Quentin DUCLOS	Infrapole PE
Romain CHAMPY	EIC PSL

Titulaires Maîtrise

Didier LE MENN	Infrapole PSO
Aurélien MARCHAND	EIC PSL
Anasse KAZIB	EIC PNO
Olivier CORRE	DG IDF

Suppléants Maîtrise

Mathieu BORIE	EIC PE
Kaoutar SLOUMA	DG IDF
Amor TRABELSI	EIC PNO
Marc LAUTRETE	ESTI

Titulaire Cadre

Nathalie PRADELLE	DG IDF
--------------------------	--------